

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
27 MAI 2019**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 27 mai 2019, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	Jacques Demers
Serge Gagnon	Robert Brisebois
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Yan Maisonneuve	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Alain Marcoux, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité, et Me Pierre Archambault, assistant-greffier.

Étaient absents Madame la conseillère Caroline Desbiens, Monsieur le conseiller André Fontaine et Monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint développement durable.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 7 et 15 mai 2019.
- La liste des subventions, dons et commandites octroyés par la Ville en 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 231-05-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

M. Robert Morin fait part de son intérêt au point 8.1 (dossier 2019-00098).

RÉSOLUTION NO : 232-05-2019

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (231-05-2019);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (232-05-2019);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2019 (233-05-2019);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Adoption du règlement numéro 695-1 modifiant le règlement numéro 695 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement – augmentation du montant de l'emprunt (234-05-2019);
- 5.2 Adoption du règlement numéro 732 sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux et remplaçant les règlements 68 et 68-1 (235-05-2019);
- 5.3 Dépôt et avis de motion du projet de règlement numéro 718-1 modifiant le règlement numéro 718 créant les commissions du conseil – ajout dans la mission pour certaines commissions du suivi de la gouvernance et de la reddition de compte auprès des organismes mandataires (236-05-2019);
- 5.4 Dépôt et avis de motion du projet de règlement numéro 733 permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 891 439 du cadastre du Québec situé au 3040, rue Brochu, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1) (237-05-2019);
- 5.5 Adoption de soumission – travaux de réaménagement des locaux du 587, boulevard des Seigneurs (238-05-2019);
- 5.6 Adoption du « Guide sur les procédures d'installation des dos d'âne allongés » (239-05-2019);
- 5.7 Modification aux résolutions numéros 331-07-2018 et 487-10-2018 nommant les membres du conseil municipal sur divers comités et commissions afin de retirer la conseillère Caroline Desbiens (240-05-2019);
- 5.8 Dépôt et adoption du projet de règlement de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires numéro 717-1 et remplaçant le règlement numéro 717 (241-05-2019);

6. TRÉSORERIE

7. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 7.1 Adoption de soumission – plantation d’arbres dans le cadre du plan d’action de lutte à l’agrile du frêne (242-05-2019);
- 7.2 Approbation – travaux supplémentaires – services professionnels – mise à niveau de six (6) postes de pompage (243-05-2019);

8. URBANISME

- 8.1 Plans d’implantation et d’intégration architecturale (244-05-2019);
- 8.2 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l’immeuble situé au 575, rue Saint-François-Xavier (245-05-2019);
- 8.3 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l’immeuble situé au 2895, chemin Saint-Charles (246-05-2019);
- 8.4 Adoption du projet de règlement numéro 1009-003 modifiant le Manuel d’urbanisme durable d’Urbanova numéro 1009 afin d’autoriser l’usage « Service de toilettage d’animaux » comme usage complémentaire à l’habitation (247-05-2019);
- 8.5 Avis de motion – projet de règlement numéro 1009-003 (248-05-2019);
- 8.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-298 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l’usage « 3893 - industrie de munitions » dans la zone 8763-56 – rue des Fabricants (249-05-2019);
- 8.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-300 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l’usage « service de toilettage d’animaux » comme usage complémentaire à l’habitation (250-05-2019);
- 8.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-301 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – modifier les dispositions applicables aux ventes de garage (251-05-2019);
- 8.9 Adoption du second projet de règlement numéro 1009-005 modifiant le Manuel d’urbanisme durable d’Urbanova numéro 1009 – modifier les dispositions applicables aux ventes de garage (252-05-2019);
- 8.10 Adoption du projet de règlement numéro 1001-297 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l’usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries et de modifier certains usages de l’annexe D-2 dans certaines zones du Vieux-Terrebonne (253-05-2019);
- 8.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-297 (254-05-2019);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Autorisation – création du poste de « coordonnateur, grands projets immobiliers » et adoption du nouvel organigramme de la Direction du génie et environnement (255-05-2019);
- 10.2 Autorisation – création d'un poste de contremaître et adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, division de la voirie et de l'hygiène du milieu (256-05-2019);
- 10.3 Autorisation – abolition du poste de secrétaire soutien administratif - création du poste de technicien(ne) en administration et adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, division administration et contrôle budgétaire (257-05-2019);
- 10.4 Autorisation – abolition du poste de préposé affecté à la paie - création d'un poste de technicien(ne) en administration et adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'incendie (258-05-2019);
- 10.5 Adoption de la « Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne » (259-05-2019);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Autorisation – installation de signalisation (260-05-2019);
- 11.2 Adoption de soumission – services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires (261-05-2019);

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 10 juin 2019 à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (262-05-2019).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 233-05-2019

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2019 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 234-05-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 695 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage « Industriel ouest » et de la conduite de refoulement afin d'augmenter de 4 668 800\$ le montant de l'emprunt pour le porter à 11 269 800\$, admissible au programme TECQ III, et de modifier la répartition des coûts des travaux, soit adopté sous le numéro 695-1.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 13 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 235-05-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le règlement sur la gestion des fossés et l'installation de ponceaux, soit adopté sous le numéro 732.

Le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 13 mai 2019.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 236-05-2019

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 718-1 modifiant le règlement 718 créant les commissions du conseil afin d'ajouter dans la mission, pour certaines commissions, le suivi de la gouvernance et de la reddition de compte auprès des organismes mandataires.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 237-05-2019

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 733 permettant l'aménagement, à certaines conditions, d'un établissement sur le lot 1 891 439 du cadastre du Québec situé au 3040, rue Brochu, pour des fins de services de garde en garderie, le tout conformément à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (L.R.Q., chap. S-4.1.1).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 238-05-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de six (6) fournisseurs pour des travaux de réaménagement des locaux du 587, boulevard des Seigneurs (SA19-1002);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 février 2019 à 11 h 11, à savoir :

Construction Laval Aubin	100 603,13\$ t.t.c.
Construction Guillaume Mailhot	101 352,88\$ t.t.c.
L.C. entrepreneurs généraux (2000) ltée	114 618,58\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Laval Aubin s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 22 mars 2019 par Mme Sonia Simard, architecte de la firme Éric Painchaud, architecte et associés inc.;

ATTENDU également le rapport daté du 25 avril 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat incluant les travaux d'architecture et d'électromécanique est de 99 023,37\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 14 mai 2019 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Laval Aubin n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 27 mai 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-574-REC du comité exécutif du 15 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CONSTRUCTION LAVAL AUBIN**, datée du 19 février 2019, pour des travaux de réaménagement des locaux du 587, boulevard des Seigneurs, le tout pour un montant de 87 500\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0477 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 239-05-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

Suivant la recommandation CE-2019-605-REC du comité exécutif du 22 mai 2019 , que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le «Guide sur les procédures d'installation des dos d'âne allongés», joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel sera utilisé pour chaque requête de circulation portant sur l'aménagement d'un dos d'âne allongé.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 240-05-2019

ATTENDU les résolutions du conseil municipal numéros 332-07-2018 et 487-10-2018 nommant, entre autres, la conseillère municipale Mme Caroline Desbiens pour siéger aux différents comités et commissions ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 22 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie les résolutions 332-07-2018 et 487-10-2018 afin de retirer la conseillère municipale Mme Caroline Desbiens des commissions et comités suivants :

- Commission du développement durable, de l'environnement et du transport collectif ; et
- Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme ; et
- MRC Les Moulins ; et
- Jumelage Vitré-Terrebonne ; et
- Comité intermunicipal police Terrebonne/Ste-Anne-des-Plaines/BDF ; et
- Comité programme de soutien financier aux organismes du milieu ; et
- Comité aviseur de revitalisation des axes commerciaux ; et
- Comité technique et directeur de revitalisation des axes commerciaux ; et
- Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins (RAIM).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 241-05-2019

La conseillère Brigitte Villeneuve donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 717-1 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires remplaçant le règlement numéro 717.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 242-05-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action de lutte à l'agrile du frêne (SA19-9035) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 mars 2019 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 avril 2019 à 11 h 01, à savoir :

Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	169 576,63\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.)	171 657,68\$ t.t.c.
Les terrassements Multi-Paysages inc.	188 713,53\$ t.t.c.
9190-8673 Québec inc.	228 806,00\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
(Les entreprises Roseneige inc.)	

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 15 avril 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 171 887,63\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 30 avril 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-585-REC du comité exécutif du 15 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **TERRASSEMENT TECHNIQUE SYLVAIN LABRECQUE INC.**, datée du 8 avril 2019, pour la plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action de lutte à l'agrile du frêne, le tout pour un montant de 147 490\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0159 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 243-05-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2019-618-REC du comité exécutif du 22 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les travaux supplémentaires relatifs à la mise à niveau des six (6) postes de pompes, soit Charles-Aubert, Entreprises Est, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1 et Saint-François #2 et autorise la trésorière à payer un montant de 111 458,39\$ (taxes en sus) à la société Norclair, à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 680.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0186 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Direction du génie et environnement soit et est mandatée afin de demander un remboursement auprès de la société Hydro-Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 244-05-2019

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2019, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 2 mai 2019 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 16:

- 1. 2019-00174 Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale (uniplex)
185, 33^e Avenue / lot 2 921 815
Dominique Malenfant**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'une habitation unifamiliale pour y aménager un logement de type uniplex selon les plans, élévations et plan d'implantation réalisés par M. Jean-François Dubé, le tout identifié « Annexe # 2019-00174 ».

- 2. 2019-00156 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
548, rue Blondin / lot 2 915 620
Philippe Couture**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon les illustrations réalisées par M. Philippe Couture, le tout identifié « Annexe # 2019-00156 ».

- 3. 2019-00166 Projet de construction accessoire (remise)
653, rue Ernest-S.-Mathieu / lot 2 440 385
Josée Boutin**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une remise, le tout tel que présenté au plan soumis par le demandeur identifié « Annexe # 2019-00166 ».

- 4. 2019-00165 Projet d'installation de bollards (aménagement paysager commercial)
4075, montée Gagnon / lot 2 918 389
Groupe Auto Canada Transaction inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager commercial selon le plan réalisé par M. Jean Comtois, le tout identifié « Annexe # 2019-00165 ».

5. **2019-00169** **Projet d'affichage de type commercial «Harnois »**
5511, boulevard Laurier / lots 5 654 735 et 5 654 736
Urbaniste Michel Brisson

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce «Harnois» selon le plan réalisé par Transworld, le tout identifié « Annexe # 2019-00169».

6. **2019-00123** **Projet d'affichage de type commercial « Yuzu Sushi »**
7271, boulevard Laurier / lot 5 902 481
Posimage inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Yuzu Sushi » selon le plan réalisé par Posimage, le tout identifié « Annexe # 2019-00123 ».

7. **2019-00168** **Projet d'affichage de type commercial (enseigne sur poteau)**
3175, boulevard de la Pinière, suite 101 / lots 5 518 877, 5 518 882, 5 637 208, 5 637 209 et 5 637 210
Technigraphe

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage commun sur poteau pour les commerces occupant le bâtiment selon le plan réalisé par Technigraphe, le tout identifié «Annexe 2019-00168 », et ce, à la condition suivante :

1. De prévoir un aménagement paysager à la base de l'enseigne.

8. **2019-00153** **Projet d'affichage de type commercial « Armoires Sénécal & Fils »**
3235, boulevard de la Pinière / lots 2 745 213 et 3 306 842
Zone Enseignes + Éclairage

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Armoires Sénécal & fils » selon le croquis réalisé par Zone Enseignes + Éclairage, le tout identifié «Annexe 2019-00153 ».

9. **2019-00098** **Projet d'aménagement d'une aire de stationnement d'un immeuble de type institutionnel**
rue de Plaisance / lot 4 599 776
Commission Scolaire des Affluents

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'une aire de stationnement institutionnelle selon le plan réalisé par Relief Design, le tout identifié « Annexe # 2019-00098 ».

- 10. 2019-00162** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel et construction d'un garage détaché**
2129, chemin Saint-Charles / lot 1 945 522
Michel Gravel

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure et de la construction d'un garage détaché selon les documents fournis, le tout identifié « Annexe # 2019-00162 ».

- 11. 2019-00161** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
2770, chemin Saint-Charles / lot 1 946 290
Guylaine Fiset

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon les matériaux déposés par le demandeur, le tout identifié « Annexe # 2019-00161 ».

- 12. 2019-00164** **Projet d'affichage de type commercial**
« Coiffure La Belle et La Bête »
1135, rang Saint-François / lot 3 110 667
Coiffure La Belle et La Bête

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « La Belle & La Bête » selon le plan réalisé par Signarama Mirabel, le tout identifié « Annexe #2019-00164 ».

- 13. 2018-00570** **Projet d'aménagement paysager d'un immeuble de type hébergement**
436, rue Saint-Louis / lots 2 440 294 et
2 440 296
9067-4367 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement paysager selon le plan réalisé par M. Alex Farhoud, le tout identifié « Annexe # 2018-00570 », et ce, aux conditions suivantes:

1. Que les arbres à replanter aient un diamètre de 0,70 mm à un mètre du sol au moment de la plantation;
2. Qu'un montant de 500\$ soit déposé en guise de garantie financière pour l'aménagement paysager.

- 14. 2019-00171** **Projet de construction d'une terrasse en bois de type commercial**
706, boulevard des Seigneurs / lots
4 498 749 et 4 498 746
Pâtisserie Mr. Puffs Terrebonne inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'une terrasse commerciale selon le plan réalisé par Bima Design, le tout identifié « Annexe # 2019-00171 ».

- 15. 2019-00167 Projet de construction accessoire (clôture) de type résidentiel**
781, boulevard de Terrebonne / lot 2 916 088
Benoit Jodoin

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (clôture) selon le plan réalisé par M. Benoit Jodoin, le tout identifié « Annexe # 2019-00167 ».

- 16. 2019-00121 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel (Uniplex)**
751, rue Théberge / lot 2 440 506
Marc-André Villeneuve

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel (uniplex) selon le plan réalisé par Les Créabitations N. Perron, le tout identifié « Annexe #2019-00121 », et ce, à la condition suivante :

1. Qu'un arbre à grand déploiement soit planté en cour avant secondaire.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 245-05-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 9 août 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 575, rue Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-03749), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 16 avril 2018;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 575, rue Saint-François-Xavier, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 246-05-2019

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 27 septembre 2018, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 2895, chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2018-03730), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 10 avril 2019;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 2895, chemin Saint-Charles, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 247-05-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1009-003 modifiant le Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation.

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis, à cet effet, soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 248-05-2019

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1009-003 modifiant le Manuel d'urbanisme durable d'Urbanova numéro 1009 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 249-05-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 22 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-298 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 3893 – industrie de munitions » dans la zone 8763-56.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 250-05-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 22 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-300 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « Service de toilettage d'animaux » comme usage complémentaire à l'habitation à l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne et seulement dans le cas d'une habitation unifamiliale isolée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 251-05-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 22 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-301 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 252-05-2019

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 29 avril 2019;

ATTENDU la tenue de la séance de consultation publique le 22 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1009-005 modifiant le règlement numéro 1009 afin de modifier les dispositions applicables aux ventes de garage.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 253-05-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-297 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries et modifier certains usages de l'annexe D-2 dans les zones 9461-06, 9461-145, 9461-146, 9461-152, 9461-153, 9461-156, 9461-240, 9461-245, 9461-248 et 9461-345 (Vieux-Terrebonne).

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis, à cet effet, soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 254-05-2019

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-297 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de permettre l'usage accessoire spectacle pour les commerces de type restaurants, bars, brasseries, tavernes et microbrasseries et modifier certains usages de l'annexe D-2 dans les zones 9461-06, 9461-145, 9461-146, 9461-152, 9461-153, 9461-156, 9461-240, 9461-245, 9461-248 et 9461-345 (Vieux-Terrebonne).

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 255-05-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

Suivant la recommandation CE-2019-581-REC du comité exécutif du 15 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste de « coordonnateur, grands projets immobiliers » à la Direction du génie et environnement et adopte le nouvel organigramme de la Direction du génie et environnement, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 256-05-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

Suivant la recommandation CE-2019-611-REC du comité exécutif du 22 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la création du poste de « contremaître » à la Direction de l'entretien du territoire et adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, division de la voirie et de l'hygiène du milieu (VHM), dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 257-05-2019

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2019-616-REC du comité exécutif du 22 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition du poste de secrétaire soutien administratif, la création d'un poste de technicien(ne) en administration (classe 8 provisoire) et adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, division administration et contrôle budgétaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 258-05-2019

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

Suivant la recommandation CE-2019-615-REC du comité exécutif du 22 mai 2019, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition du poste de préposé affecté à la paie (classe 7) en date du 1^{er} mai 2019, la création d'un poste de technicien(ne) en administration (classe à déterminer) et adopte le nouvel organigramme de la Direction de l'incendie, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 259-05-2019

ATTENDU QUE la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite Québec* et ses règlements afférents prévoit qu'un régime de retraite doit être doté d'une politique de financement ;

ATTENDU QUE les actuaires et les parties se sont entendus sur une politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-610-REC du comité exécutif du 22 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés cols blancs de la Ville de Terrebonne », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 260-05-2019

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2019-604-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Installer un panneau « virage en U interdit » sur la rue Vaillant en direction sud, à l'intersection de la rue de Grand-Champ ;
2. Tracer une ligne axiale sur la rue de l'Harricana, entre les rues O'Diana et des Tilleuls ;
3. Ajouter du marquage au sol pour sécuriser la traverse piétonnière située à l'angle du boulevard des Seigneurs et de la rue Saint-Sacrement ;
4. Installation d'un panneau « virage en U interdit » sur le boulevard Ludovic-Laurier, à l'intersection de la rue Rochon ;
5. Réinstaller la signalisation pour l'interdiction de stationnement devant les boîtes aux lettres du Pavillon Napoléon-Gauthier situé au 5900, rue Rodrigue, selon le plan initial de signalisation produit lors de la construction du bâtiment ;
6. Ajouter du marquage au sol et des panneaux indiquant aux automobilistes les voies à emprunter dans le carrefour giratoire du boulevard Carmel ;
7. Installer des panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Anne-Hébert, à l'intersection de la rue Émilie-Mondor ;

8. Installer des panneaux « malentendant » devant le 1776, rue Maurice-Ouimet.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 261-05-2019

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec quatre (4) options de renouvellement (SA19-8003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 mars 2019 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 avril 2019 à 11 h 01, à savoir :

Les systèmes Cyberkar inc.	204 479,45\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
P.E.S. Canada inc.	204 977,43\$ t.t.c.
911Pro inc.	341 835,60\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la société Les systèmes Cyberkar inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 2 mai 2019 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 281 085\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 mai 2019 ;

ATTENDU la recommandation CE-2019-623-REC du comité exécutif du 22 mai 2019;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.**, datée du 8 avril 2019, pour les services d'installation et de support des équipements d'urgence et systèmes véhiculaires, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 15 juin 2019, avec quatre (4) options de renouvellement, le tout pour un montant annuel de 177 846,88\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2019-0183 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

La conseillère Brigitte Villeneuve ainsi que les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon et Simon Paquin, prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

Monsieur Yan Maisonneuve, président de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité donne un compte rendu des activités de la commission qu'il préside.

Dépôt d'une pétition des résidents de la rue Carmel, entre les rues George VI et de Briançon, concernant la vitesse excessive sur ce tronçon.

Dépôt d'une plainte de M. Joseph Hozjan concernant l'enclos contenant des conteneurs à recyclage sur le boulevard des Seigneurs (dépotoir).

RÉSOLUTION NO : 262-05-2019

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Assistant-greffier
